

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents.....	25
Votants.....	28

DCM n°067/2024 - 7.1.2

Budget principal - autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Madame GILLOT

En application de l'article L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

La délibération numéro 075/2023 en date du 28 mars 2023 créant les autorisations de programme et ouvrant les crédits de paiement correspondants avait été adoptée comme suit :

Libellé	Autorisation de programme (en euros)			Crédits de paiement (en euros)		
	Montant total prévu (hors dépenses mandatées en 2022)	Prévisions 2022	Crédits consommés 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Liaison douces	963 790,00	898 250,00	17 497,50	498 790,00	465 000,00	
Éclairage public	240 000,00	65 000,00	-	120 000,00	70 000,00	50 000,00
Église de Maumusson	600 000,00	50 000,00	8 250,00	50 000,00	350 000,00	200 000,00

Salle du conseil municipal	447 500,00			125 000,00	322 500,00	
Salle de convivialité	130 000,00			81 000,00	49 000,00	
Réseau de chaleur	1 016 700,00			30 000,00	503 700,00	483 000,00
Boulevard de la Ferronnays	590 000,00			10 000,00	350 000,00	230 000,00
Rue de la Forêt	475 000,00			10 000,00	300 000,00	165 000,00
Total	4 462 990,00	1 013 250,00	25 747,50	924 790,00	2 410 200,00	1 128 000,00

Suite à la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Actions en conseil municipal privé le 16 janvier 2024 et à la séance privée du conseil municipal le 05 mars 2024, il convient d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants pour les raisons suivantes :

- liaisons douces : le montant réel des travaux s'est révélé moins élevé que le prévisionnel indiqué en 2023 ; de plus, les dépenses prévues en 2023 n'ont pas pu être réalisées du fait du retard pris en raison d'une zone humide identifiée sur la liaison reliant le rond-point du Château à l'écocyclerie et de la difficulté à acquérir certaines parcelles pour la création des trois autres liaisons douces ;
- éclairage public : les travaux envisagés en 2023 n'ont pas été réalisés, le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique n'ayant pas transmis les estimations sollicitées pour les travaux planifiés ; deux autres programmes se sont ajoutés ;
- église de Maumusson : la consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre n'a pas été lancée courant 2023 ;
- salle du conseil municipal : l'estimation du coût du projet a été réévaluée par le maître d'œuvre ; ledit projet a aussi été modifié à la marge, en réponse à des demandes de élus ;
- salle de convivialité : le projet a été modifié pour mieux répondre aux attentes des futurs utilisateurs mais aussi pour tenir compte du bâti existant qui présente des contraintes pour le réaménagement de ces locaux ;
- réseau de chaleur : le coût de ce projet a été revu à la hausse suite à la correction d'une erreur commise par l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le rapport relatif à l'étude de faisabilité, étude ayant servi de référence pour déterminer l'enveloppe budgétaire à allouer à ce projet ; des prestations supplémentaires ont été demandées par le maître d'ouvrage au cours du montage de ce projet ;
- travaux boulevard de la Ferronnays : ce projet est reporté au profit du projet de réhabilitation de l'avenue Alexandre Braud qui est programmé à partir de 2024 ;
- travaux rue de la Forêt : le coût du projet a été réévalué ;
- renovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY : ce projet a été inscrit au cours de l'année 2023.

Par conséquent, il est proposé d'arrêter comme suit les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants :

Libellé	Autorisation de programme (en euros)			Crédits de paiement (en euros)			
	Montant total prévu (hors dépenses mandatées en 2023)	Mandats 2022 et 2023	Montant actualisé 2024	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
Liaison douces	963 790,00	30 506,29	635 000,00	405 000,00	230 000,00		
Éclairage public	240 000,00	4 920,00	360 200,00	147 000,00	72 500,00	63 200,00	77 500,00
Église de Maumusson	600 000,00	8 250,00	542 000,00	286 000,00	256 000,00		

Salle du conseil municipal	447 500,00	32 870,40	640 000,00	500 000,00	140 000,00		
Salle de convivialité	130 000,00	2 865,00	191 700,00	110 000,00	81 700,00		
Chaudière bois et réseau de chaleur	1 016 700,00	9 213,97	1 202 400,00	490 000,00	712 400,00		
Boulevard de la Ferronnays	590 000,00						
Rue de la Forêt	475 000,00	-	545 000,00	90 000,00	455 000,00		
Avenue Alexandre Braud			875 000,00	65 000,00	810 000,00		
Rénovation énergétique groupe scolaire		30 655,56	1 759 480,00	900 000,00	859 480,00		
TOTAL	3 872 990,00	104 788,80	6 750 780,00	2 993 000,00	3 617 080,00	63 200,00	77 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACTUALISE ET CRÉE** les autorisations de programme désignées ci-dessus ;
- **OUVRE** les crédits de paiement correspondants selon les modalités fixées dans le tableau présenté ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 29 mars 2024

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

La secrétaire de séance,
Dominique RIOU



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
ID : 044-200078079-20240319-DCM_067_2024-DE

